

DELIBERATION DD2024_090

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 21 juin 2024

LE 27 juin 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	43
Votants	63
Pouvoirs	20

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PROLONGEMENT EST DE LA VOIE VERTE DES BERGES DE L'ISLE ENTRE TRÉLISSAC ET ESCOIRE - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. PASSERIEUX, Mme SALINIER, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, M. LACOUR-COULON

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. CAPIERRE, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. PROTANO, M. REYNET, M. TALLET, Mme FAURE, M. DUCENE, M. SERRE, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. BOURGEOIS, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, M. VADILLO, Mme MOULHARAT, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. LECOMTE donne pouvoir à Mme KERGOAT
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. MOTARD donne pouvoir à M. DOBBELS
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PERPEROT
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. MARTY
M. CADET donne pouvoir à M. BIDAUD
M. DELCROS donne pouvoir à M. MARSAC
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. MOISSAT
Mme DUPUY donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. LAVITOLA
M. PALEM donne pouvoir à M. AMELIN
Mme REYS donne pouvoir à Mme FRANCESINI
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BARROUX

Mme MONTEIL-MAYAUD donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le
ID : 024-200040392-20240627-DD2024_090-DE



PROLONGEMENT EST DE LA VOIE VERTE DES BERGES DE L'ISLE ENTRE TRÉLISSAC ET ESCOIRE - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération en date du 22 juin 2023, le Conseil Communauté du Grand Périgueux a validé le projet de prolongement de la voie verte et la construction d'une passerelle piétonne entre les communes de Trélissac et d'Escoire.

Que ce projet consiste à aménager un nouvel itinéraire cyclable d'une longueur de 4,5 km en site propre (voie verte) et en voies partagées (vélo-route). La construction d'une passerelle piétonne sera nécessaire pour assurer la continuité de l'itinéraire et assurer la jonction entre les deux rives.

Que les études de conception se sont poursuivies afin de faire émerger ce projet.

Considérant que le plan de financement prévisionnel doit être réactualisé afin d'une part d'intégrer les nouvelles estimations au stade du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) et modifier les recettes de l'opération conformément aux financements en cours et à venir.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Nature de la dépense	Montant (€ HT)	Financeurs	Montant (€ HT)
Acquisitions	8 000,00 €	ETAT - DSIL / DETR 2024 (Sollicitée)	671 400,00 €
Etudes	142 000,00 €	ETAT - Fonds de mobilités actives 2024 (Sollicitée)	
Travaux - Voie Verte	429 715,50 €	Europe - FEDER (A solliciter)	500 000,00 €
Travaux - Passerelle	2 132 000,00 €	Région Nouvelle Aquitaine (A solliciter)	676 000,00 €
		Conseil Départemental de la Dordogne (Obtenue)	13 102,00 €
		TOTAL SUBVENTIONS	1 860 502,00 €
		Autofinancement - CA Grand Périgueux	851 213,50 €
TOTAL	2 711 715,50 €	TOTAL	2 711 715,50 €

Que l'opération a fait l'objet de l'ouverture d'une Autorisation de Programme (201837) et les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2024 pour l'année en cours.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- Autorise le Président à effectuer l'ensemble des démarches administratives afférentes et solliciter l'ensemble des financeurs mentionnés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20240627-DD2024_090-DE

DD2024_090

SLO

Délibération publiée le 12/07/2024

Pour extrait com

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 12/07/2024

Périgueux, le 12/07/2024

Le secrétaire de séance

Le Président

Christian LECOMTE



Jacques AUZOU

